



Féchy, le 29 mai 2019

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 3/2019 RELATIF  
AU REAMENAGEMENT DU « JARDIN DU SOUVENIR »

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Jacques MORANDI, président, Madame Sylvie MORET, rapporteur et Messieurs Raphaël MOGNETTI, Tobias MEYER, Christian HEYE, Jonathan ZOSSO, membres ainsi que Monsieur François MOLLIEUX, membre suppléant, s'est réunie le mercredi 29 mai dernier afin d'étudier le préavis municipal n° 3/2019. Messieurs Laurent BESSO, membre et Alain BETTEMS membre suppléant étaient excusés.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic et Monsieur Marc MORANDI, Municipal, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Après plusieurs années d'utilisation et afin de pallier à diverses constatations rapportées par notre employé communal, il s'avère nécessaire d'apporter des transformations à l'édifice du « Jardin du souvenir ».

Ces réaménagements permettent également de répondre à une demande du Conseil Général de pouvoir inscrire, si souhaité, le nom des défunts sur des plaquettes métalliques auprès du monument.

Le coût total des transformations devisé à CHF 20'000.00 paraît tout à fait conforme au vu des travaux engagés. La Commission souligne que le présent préavis n'est pas nécessaire vu le montant des travaux à réaliser. Ce dernier a surtout été établi pour informer le Conseil que la demande n'est pas restée sans suite.

La Commission relève que dans la conclusion de l'énoncé du préavis municipal, il est écrit « oui le rapport de la Commission de l'ancien collègue chargée d'étudier ce préavis » alors qu'il ne s'agit pas de la Commission de l'ancien collègue mais de la Commission ad'hoc.

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission de Gestion et Finances proposent à l'unanimité des membres présents,

- d'accepter le préavis municipal n° 3/2019 relatif au réaménagement du « Jardin du souvenir » ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.00 destiné à la réalisation des travaux ;
- de financer ce crédit par la trésorerie courante pour un montant de CHF 20'000.00 ;
- d'amortir la somme de CHF 20'000.00 sur une année par le compte de fonctionnement n° 440.3311.00 en 2019 et non prévu dans le budget.

Pour la Commission de Gestion des Finances,

Le Président

Les membres

Les suppléants